Demande de transcription d'un acte de naissance d'un enfant mineur

INFORMATIONS IMPORTANTES

➢ Hormis les délais applicables en matière d'attribution de nom de famille, **aucun délai n'est imposé** pour la transcription d'un acte de naissance.

➢ Les documents délivrés par des autorités **autres que le Portugal ou la France** doivent, le cas échéant, être légalisés ou apostillés et accompagnés d'une traduction officielle (cf. : tableau récapitulatif du droit conventionnel en matière de légalisation)

➢ Les pièces fournies seront conservées au dossier, à l'exception du livret de famille.

➢ Après examen du dossier reçu, d'autres justificatifs peuvent vous être réclamés si nécessaire.

➢ A compter de la date de réception de la demande de transcription, un délai **moyen de deux mois** est nécessaire pour procéder à cette formalité et permettre la délivrance de copies de l'acte de naissance.

DOSSIER INCOMPLET = DOSSIER RETOURNE

LISTE DES PIECES A FOURNIR

Fiche à transmettre avec le formulaire après avoir vérifié et coché les justificatifs demandés

❒ Formulaire de demande de transcription **dûment complété, daté et signé par le(s) parent(s) français.** (voir page suivante)

❒ ***Declaração de nascimento*** (déclaration de naissance) délivrée par la clinique ou l'hôpital ou, en cas de naissance hors structure hospitalière, par la sage-femme accompagnée de la photocopie de sa carte professionnelle et du document officiel l'autorisant à exercer au Portugal.
La déclaration doit comporter les mentions requises (**identité de la personne ayant accouché,** lieu, date et heure de naissance, sexe de l'enfant ; **voir modèle de la déclaration sur notre site)**

❒ ***Assento de nascimento*** (acte de naissance intégral original portugais) délivré par la ***Conservatoria do registo civil*** (bureau de l'état civil du lieu de naissance) **(voir modèle d'acte sur notre site)** ou le ***codigo de accesso*** (code sous format 1234-1234-1234) obtenu après avoir demandé cet acte en ligne sur https://www.civilonline.mj.pt/CivilOnline/Certidao/CertidaoController?action=semCDO
Les photocopies, extraits plurilingues et traductions ne sont pas recevables

❒ **Justificatif de nationalité française des parents** : carte d'identité ou passeport sécurisé (électronique ou biométrique) valide ou périmé(e) depuis moins de 5 ans ou copie ou extrait d'acte de naissance portant mention de délivrance d'un certificat de nationalité française (CNF) ou jugement constatant la nationalité ou portant indication de l'acquisition de la nationalité française ou ampliation du décret de naturalisation ou copie de la déclaration d'acquisition de la nationalité française dûment enregistrée ou certificat de nationalité française.

❒ Photocopie de la ou des pièce(s) d'identité (française et le cas échéant, portugaise ou autre nationalité) de chacun des parents.

❒ Parent français : copie intégrale originale ou extrait avec filiation de l'acte de naissance

❒ Parent étranger : copie intégrale originale de l'acte de naissance (NB :les citoyens portugais nés en France doivent fournir leur acte de naissance portugais **voir modèle d'acte sur notre site)**

❒ Le cas échéant, **original** du livret de famille français des parents pour sa mise à jour.

❒ Enveloppe format A5 libellée à vos nom/prénom et adresse et affranchie pour un envoi de 100 g (lettre suivie internationale depuis la France, *envelope correio verde DL/XS 110x220* au Portugal).

Le dossier complet (formulaire + justificatifs) est à faire parvenir,
par envoi postal uniquement, à l'adresse suivante :

Ambassade de France à Lisbonne
Section consulaire - Service de l'état civil
Rua Santos-o-Velho, 5
1249-079 LISBOA
PORTUGAL

DEMANDE DE TRANSCRIPTION D'ACTE DE NAISSANCE D'UN ENFANT MINEUR

Je (Nous) soussigné(e)(s) *(Prénoms, Nom(s) du ou des parents français)* .....

……...…..

Domicilié (e) (s) à *(adresse complète, code postal)* ……....…...

…….....

Téléphone : (+)…….…… Courriel : …….....…….……....……

sollicite(ons) la transcription sur les registres de l'état civil consulaire français de l'acte de naissance dont copie ci-jointe délivrée le ……...…....., concernant mon (notre) enfant.

Je (Nous) souhaite(ons) que dans son acte de naissance français, mon (notre) enfant :

☐ porte le nom qui figure dans son acte de naissance étranger en application de l'article 311-24-1cc,

à savoir : …….....……..

☐ ne porte pas le nom qui figure dans son acte de naissance étranger. Je (Nous) souhaite(ons) qu'il porte le nom suivant :

- ☐ nom du père : ……...……
- ☐ ou nom de la mère : ……....……..
- ☐ ou nom du père et de la mère, séparés par un simple espace : ……....…….
- ☐ ou nom de la mère et du père, séparés par un simple espace[1]……....……. .

Dans ce cas, je (nous) suis (sommes) informé(e)(s) que l'officier de l'état civil français pourra me (nous) contacter si nous devons souscrire une déclaration conjointe de choix ou de changement de nom (*cf. notice sur le nom de l'enfant en transcription figurant dans la même rubrique*).

Je (Nous) suis (sommes) informé(e)(s) qu'en vue de la transcription, l'officier de l'état civil français s'assure de la régularité de l'acte étranger produit, et que le choix du nom de mon (notre) enfant est définitif.

A …….., le ……..……..…….

(signature obligatoire du ou des parent(s) français)

[1] Si les parents portent eux-mêmes un nom sécable constitué de plusieurs vocables, le choix peut conduire, dans la limite de deux vocables, à toutes les combinaisons possibles des noms des parents.

Ministère des Affaires étrangères
Les informations figurant sur le document sont enregistrées sur un fichier informatisé. La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 donne aux intéressés le droit d'accès et de rectification pour les données les concernant sous réserve des lois et règlements en vigueur en matière d'état civil.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ENFANT	
Date et lieu de naissance	
Prénom(s)	
NOM	
Prénom(s) NOM du père	
Prénom(s) NOM de la mère	
Date et lieu de la ou des reconnaissance(s) (en l'absence de mariage des parents)	
Date et lieu du mariage des parents	
Nationalité(s) de la mère au jour de la naissance de l'enfant	
Nationalité(s) du père au jour de la naissance de l'enfant	

Les informations figurant sur le document sont enregistrées sur un fichier informatisé. La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 donne aux intéressés le droit d'accès et de rectification pour les données les concernant sous réserve des lois et règlements en vigueur en matière d'état civil.